

MINISTÈRE DU LOGEMENT  
ET DE LA VILLE  
*Agence nationale de l'habitat*

**Décision du 1<sup>er</sup> juillet 2008 portant délégation de signature  
(ANAH/coordination de la Mission audit-inspection)**

NOR : *MLVU0820705S*

La directrice générale de l'Agence nationale de l'habitat,  
Vu l'article R. 321-7 du code de la construction et de l'habitation ;  
Vu le décret n° 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant code des marchés publics ;  
Vu l'arrêté du 14 septembre 2007 portant nomination de la directrice générale de l'ANAH, à compter du 19 septembre 2007 ;  
Vu la décision du 22 novembre 2007 chargeant M. Linet (Marcel) de la coordination de la Mission audit-inspection à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2007 ;  
Vu la décision du 1<sup>er</sup> juillet 2008 chargeant M. Linet (Marcel) de l'interim de la direction générale du 4 au 24 août 2008,  
Décide :

Article unique

En l'absence de la directrice générale, délégation est donnée à M. Linet (Marcel) du 4 au 24 août 2008 à l'effet de signer tous actes, documents, conventions, titres d'engagement de dépenses, ordres de recettes et de dépenses utiles au fonctionnement de l'agence.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

*La directrice générale de  
l'Anah,  
S. Baïetto-Beysson*